

23 nov 2023 -12:46

Attention aux contrefaçons pendant le Black Friday !

À l'approche du Black Friday, période propice aux bonnes affaires en ligne, Vincent Van Peteghem, ministre des Finances, et Kristian Vanderwaeren, Administrateur général des Douanes, rappellent aux consommateurs que l'on ne peut pas acheter n'importe quoi en ligne. Certains produits sont dangereux pour votre portefeuille, l'économie, votre sécurité ou l'environnement. Mais soyez particulièrement attentifs à ne pas acheter de produits contrefaits lorsque vous faites des achats en ligne.

D'ici 2023, la plupart des produits de contrefaçon entreront dans nos aéroports par le biais d'envois postaux et express, principalement en provenance de Chine, de Turquie et de Hong Kong. Il s'agit principalement de jouets et de jeux, suivis de parfums et de cosmétiques, de vêtements et d'accessoires vestimentaires. Outre les risques potentiels associés à la contrefaçon, celle-ci a également un impact négatif sur notre économie belge. Par exemple, la valeur économique totale estimée des contrefaçons saisies jusqu'à la fin du mois de septembre dépasse déjà 42 millions d'euros.

Si les douanes soupçonnent que votre colis contient des marchandises contrefaites, elles confisqueront les marchandises et le titulaire de la marque décidera de la suite à donner à votre colis. S'il demande la destruction des marchandises, c'est vous, en tant qu'acheteur, qui en supporterez les coûts. Mais le titulaire de la marque peut aussi exiger le paiement de dommages et intérêts, que ce soit par voie judiciaire ou non. Dans certains cas, il peut même imposer une peine d'emprisonnement ou une amende.

Une autre menace pour notre économie est la sous-évaluation des marchandises. Dans ce cas, le vendeur hors UE attribue à ses marchandises importées une valeur inférieure à la valeur réelle. Il échappe ainsi à une partie de la TVA et des droits de douane afin de proposer les marchandises à un prix avantageux. Au cours des six premiers mois de 2023, 841 constatations de sous-évaluation ont déjà été traitées.

Réfléchissez donc à deux fois avant d'acheter vos marchandises en ligne sur un site hors UE. Vous payez de toute façon la TVA sur tous vos achats, et si votre colis coûte plus de 150 euros, les droits de douane et les frais administratifs des services postaux et de courrier seront également ajoutés.

Et n'oubliez pas : si c'est trop beau pour être vrai, c'est souvent le cas !

SPF Finances
North Galaxy
Boulevard du Roi Albert II 33/70
1030 Bruxelles
Belgique
<http://finances.belgium.be>

Florence Angelici
Porte-parole (FR) SPF Finances
+32 470 775 728
florence.angelici@minfin.fed.be

Francis Adyns
Porte-parole (NL) SPF Finances
+32 470 76 22 44
francis.adyns@minfin.fed.be